

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2231)

AMENDEMENT

N ° CE7

présenté par

Mme Levavasseur, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Engrand, M. Falcon,
Mme Florence Goulet, Mme Laporte, M. Lopez-Liguori, M. Loubet, M. Meizonnet, Mme Sabatini
et M. Tivoli

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.